



**AMB | ASM**

Association des municipalités de banlieue  
Association of Suburban Municipalities

Groupe de travail Namur – De la Savane

## **L'AMB approuve les mesures de transports mais s'oppose à une nouvelle structure administrative**

**Montréal-Ouest, le 28 mai 2019** – L'Association des municipalités de banlieue (AMB) endosse les recommandations du Groupe de travail Namur-De la Savane concernant les améliorations nécessaires au transport routier et collectif pour désengorger le secteur à l'étude, mais s'inscrit à l'encontre de la création de nouvelles structures administratives pour gérer l'île de Montréal.

Le président de l'Association des municipalités de banlieue et maire de Montréal-Ouest, Beny Masella, réagit ainsi à la diffusion aujourd'hui du rapport du groupe de travail Namur-De la Savane, dirigé par l'universitaire Florence Junca-Adenot.

Le groupe avait été mandaté en mars dernier pour repenser les déplacements aux abords de l'échangeur Décarie en y déterminant les besoins en mobilité et en proposant des solutions à court et à moyen terme en fonction des projets de développements de ce pôle central de l'île de Montréal.

« Les enjeux de circulation transcendent la région métropolitaine et toutes les mesures contribuant à favoriser la fluidité routière, que ce soit celles de compléter le boulevard Cavendish et celles pour les transports collectifs et actifs doivent être priorisées, car leurs impacts se répercutent sur l'ensemble du réseau routier », rappelle M. Masella.

Ces améliorations sont essentielles au soutien du développement durable, de la densification du territoire, de la relance de secteurs industriels désuets et de la création de milieux de vie de qualité.

En ce sens, l'AMB souscrit au rappel du Groupe de travail que le secteur Namur-De la Savane compte parmi les six pôles prioritaires de développement de l'île de Montréal.

« Le rapport mentionne qu'il faut désenclaver le secteur, améliorer l'accessibilité au transport collectif et obtenir une contribution des promoteurs au financement des services et infrastructures de mobilité. Nous y sommes favorables », rappelle le maire de Côte-Saint-Luc, Mitchell Brownstein.

Le maire de Mont-Royal, Philippe Roy, mentionne que son administration collabore depuis 2014 avec celles de Montréal, des villes et arrondissements voisins, pour le

[amb-asm.qc.ca](http://amb-asm.qc.ca)

Baie-D'Urfé Beaconsfield Côte-Saint-Luc Dollard-Des Ormeaux Dorval Hampstead Kirkland L'Île-Dorval  
Montréal-Est Montréal-Ouest Mont-Royal Pointe-Claire Sainte-Anne-de-Bellevue Senneville Westmount

dossier du Royalmount. « Ce projet s'inscrit et respecte le Schéma d'aménagement de Montréal ainsi que le Plan d'aménagement métropolitain adopté à l'unanimité par tous les élus de l'île de Montréal en 2015 », relève-t-il.

« Les enjeux de mobilité autour de l'échangeur Décarie sont connus depuis longtemps, comme les solutions pour y remédier. Les défis que nous imposent les projets de développement dans ce secteur, dont celui de Royalmount, ne sont pas nouveaux ni surprenants. Ils imposent cependant aux autorités publiques d'agir. C'est ce que nous demandons comme élus des villes liées depuis des années », note le président de l'AMB.

### **Aucune nouvelle structure**

Le Groupe de travail mentionne à juste titre toutes les mesures législatives et réglementaires existantes encadrant déjà la gestion et le développement du territoire. « Il n'y a aucun besoin d'ajouter une nouvelle structure « supra locale », relève M. Masella.

Le président de l'AMB rappelle que l'autonomie des gouvernements locaux est reconnue et doit être respectée. « En ce sens, le Groupe de travail confirme que les autorités de Mont-Royal ont bien géré ce dossier. Les élus municipaux ont toujours assumé la responsabilité de gestion de leur territoire au nom de leurs citoyennes et citoyens. »

Les maires des villes liées réitèrent que le projet Royalmount constitue un développement nécessaire, non seulement pour le secteur dans lequel il se situe, mais également pour l'enrichissement collectif de l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

« Il s'agit d'un projet de portée régionale pour lequel les enjeux d'intégration urbaine, de mobilité et d'accessibilité au site sont nécessaires et prises en compte par les structures politiques existantes. La réussite de ce projet sera également un signal positif envers la communauté d'affaires qu'il est possible de réaliser des projets d'envergure sur l'île de Montréal », conclut M. Masella.